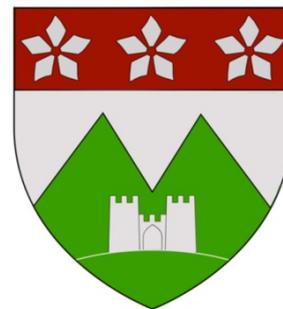


Foire du Bourg  
**CHAMOUX SUR GELON**  
Printemps 2024 : Samedi 27 avril  
Pré de Foire



## Vide Grenier (réservé aux particuliers)

NOM et PRENOM : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Afin de valider votre inscription, merci de joindre un chèque de caution d'un montant de 50€ à l'ordre du Trésor Public. Il vous sera restitué à votre arrivée sur place.

Ce bulletin d'inscription, accompagné du chèque de caution et d'une copie de votre carte d'identité, est à retourner le **22 avril 2024** au plus tard à l'adresse suivante :

Mairie de Chamoux sur Gelon  
Place de la mairie  
73390 CHAMOUX SUR GELON  
[mairie.chamoux73@orange.fr](mailto:mairie.chamoux73@orange.fr)

### REGLEMENT

ARTICLE 1 : La Foire est ouverte à tous dans la limite disponible. Les emplacements sont gratuits et limités à 4 mètres linéaire.

ARTICLE 2 : Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception. Après le 22 avril, nous nous réservons le droit de refuser votre inscription.

ARTICLE 3 : La Foire est ouverte au public de 9h00 à 17h00, les exposants pourront s'installer entre 7h30 à 8h30.

ARTICLE 4 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

ARTICLE 5 : Les exposants s'engagent à respecter le cadre qui leur est attribué et à ne pas quitter le site avant 16h00.

ARTICLE 6 : Aucun matériel ne sera prêté.

ARTICLE 7 : Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs.

### COMMODITES

WC-buvette-repas chauds-parking